

I-2005-0-11-0-0082-01 (54)

Luxembourg, le 13 décembre 2005

Motion : Débats relatifs au projet de budget
pour l'exercice 2006

Dépôt : Monsieur Claude MEISCH

pl 5500

3

MOTION

La Chambre des Députés

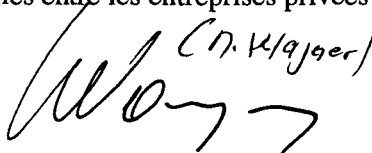
- considérant qu'il importe de doter le Luxembourg de tous les atouts afin de le rendre plus performant et compétitif,
- soulignant que les efforts tendant à continuer de créer aux niveaux fiscal, social, écologique, éducatif et administratif des conditions favorables à l'établissement de nouvelles activités doivent être poursuivies avec détermination,
- notant qu'il importe de concourir de manière significative à un allègement des charges administratives,
- notant que la Recherche constitue indubitablement un levier important pour atteindre cet objectif,
- prenant acte de la volonté du Gouvernement de continuer à investir dans la Recherche publique afin d'atteindre l'objectif d'1% du PIB,
- constatant que le Gouvernement entend dépasser d'ici 2010 les 3% du PIB qui seront prévus pour la Dépense Intérieure en Recherche et Développement (Recherche publique et Recherche privée),
- rendant attentif au fait que les crédits alloués à la Recherche nécessitent un cadre bien défini et des projets ciblés sur lesquels la Recherche devra s'effectuer,
- soulignant que l'Université de Luxembourg constitue une pierre angulaire de ce cadre permettant d'organiser la Recherche au Luxembourg,

invite le Gouvernement à

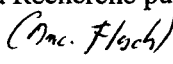
- adapter continuellement les cadres fiscal, social, écologique, éducatif et administratif de manière à améliorer la compétitivité du Luxembourg et à attirer de nouvelles activités économiques s'intégrant dans une approche de développement durable du Luxembourg,
- se donner chaque année un programme ambitieux pour la réduction de la charge administrative et la révision des procédures afin de refaire du Luxembourg une place des chemins de décision et d'administration courts et rapides,
- définir les sites définitifs de l'Université au cours de la première moitié de l'année 2006 et de prendre en considération lors de la définition des sites tous les aspects créant des conditions propices à l'éclosion d'une Recherche de pointe,
- mettre en place un cadre permettant à l'Université de Luxembourg de jouer le rôle qui lui est dévolu par la loi du 12 août 2003 portant création de l'Université de Luxembourg,
- envisager des synergies entre les entreprises privées et la Recherche publique.



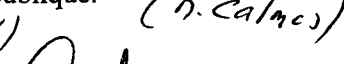
Claude Meisch



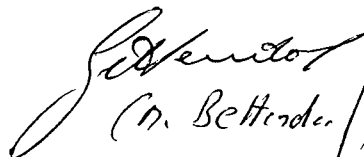
(M. Wajger)



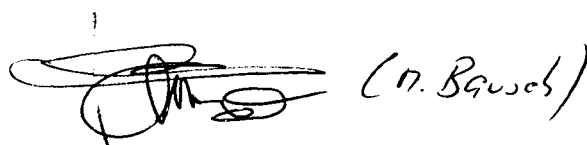
(M. Floch)



(M. Calmes)



(M. Bettendorff)



(M. Bausch)